L’intégralité des délibérations du SMICTOM Centre Ouest peuvent être consultées :

- Sur le site internet du syndicat

  www.smictom-centreouest35.fr

- Sur demande à l’accueil, aux jours et horaires d’ouverture au public

Conformément aux dispositions de l’article R 4211 Du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre les délibérations prises par le comité syndical et par le bureau syndical dans un délais de deux mois à compter de leur publication.

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_50-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 6 décembre 2021 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. DUCLOS, M. MAILLARD , M. ODYE , M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GALLEE, Mme GUILLEMOT,
3. Excusés: M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER , M. PERTUISEL, M. PICHOT , Mme PITHON ,
3. Excusés: M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , Mme GENISSEL , Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO,M. ETHORÉ,M. OUISSE, M. PIEL,Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. BARAZER à Mme GLAIS, M. PRIOUL à M. COTTO, Mme AUBIN à M. OUISSE,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. HENTZIEN, M. LERAY,M. LESAGE, M. RAOULT, M. THOMAS , MmeKERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. BRIAND, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUINARD,M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. VERNEY, M.DENIEL,Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DAUGAN à M. GAUTIER, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. VITRE à M. GLOTIN,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT,M. GORRE, M. GUERRO, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET,M. BOURGOGNON,M. DELACROIX , M. JOUAN,M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE , Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à Mme BERRÉE ,Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX ,
3. Excusés: Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. COUDE, M. LEMAZURIER,M. RAFFIN, Mme LE MÉE,Mme PORTIER, Mme RIDARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. MANENC à M. COUDE, Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX,M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, MmeDELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC , M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés: M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER,M. LELIEVRE, M. ROGER, M.YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M.CHEVALIER Serge
Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M.GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M..ZILLIOX, Mme BEAUPERE
Séance close à 11h30

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_50-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Stratégie d'intervention COLLECTES/ DECHETERIES/TRAITEMENT 2022-2024

Dans le cadre du renouvellement de ses marchés de collecte OM, collecte sélective et de tri des emballages qui arrivent prochainement à échéance, le Smictom a engagé une réflexion sur ses priorités d'intervention dans le domaine des COLLECTES, des DECHETERIES et du TRAITEMENT pour les années 2022 à 2024

Les enjeux sont nombreux et il faut pouvoir prioriser les interventions au vu des moyens matériels et humains disponibles.

Il est ainsi proposé au comité syndical de retenir et prioriser comme suit les grands axes stratégiques:

Période	Activité	Actions
1er mars 2022	COLLECTE	Passage aux extensions de consigne de tri multimatériaux à tous les emballages plastiques
2022-2023	DECHETERIES	Études et travaux d'adaptation des déchèteries au contrôle d'accès en entrée; notamment : -Adaptation/création de voiries, -Réaménagement de certains sites, -Implantation des bornes et barrières, -Distribution des badges aux 40 000 usagers -Impact sur la tarification, -…
2022-2023-2024	COLLECTE	Redynamisation des actions de compostage individuel et collectif (équipements complémentaires, formations, animations,…) partout où le contexte le permet
2023-2024	COLLECTE	Préparation de la collecte des biodéchets auprès des usagers pour lesquels le compostage individuel ne peut être mis en œuvre : -Mise en place d'un réseau de points d'apport volontaire avec contrôle par badge des dépôts sur les 9 secteurs agglomérés du territoire -Démarchage des gros producteurs pour dotation individuelle en bacs biodéchets spécifiques
2eme semestre 2023	DECHETERIES	Mise en place effective du contrôle d'accès

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_50-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

1er semestre 2024	TRAITEMENT	Dans le cadre du nouveau marché d'exploitation, réorganisation des ateliers de l'UVEOR pour créer une ligne de traitement des biodéchets
1er janvier 2025	COLLECTE	Réduction des fréquences de collecte sur l'OMr de C1 à C0,5 Démarrage des collectes de biodéchets des points d'apport volontaire et des gros producteurs avec traitement sur une nouvelle file de l'UVEOR

Le Bureau a émis un avis favorable sur ces priorités.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

↳ valide la stratégie d'intervention du smictom sur les années 2022-2023-2024 telle que détaillée ci-dessus,

↳ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 14 décembre 2021

Le Président,

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest 35 St-MÉEN-LE-GRAND

Hubert GUINARD

Nombre de délégués en exercice: *139*
Nombre de délégués présents: *66*
Nombre de pouvoirs: *13*
Nombre de voix pour: *73*
Abstentions: *2*
Contre: *4*
Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire (LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_50-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_51-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 6 décembre 2021 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. DUCLOS, M. MAILLARD , M. ODYE , M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GALLEE, Mme GUILLEMOT,
3. Excusés: M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER , M. PERTUISEL, M. PICHOT , Mme PITHON ,
3. Excusés: M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , Mme GENISSEL , Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. BARAZER à Mme GLAIS, M. PRIOUL à M. COTTO, Mme AUBIN à M. OUISSE,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. HENTZIEN, M. LERAY, M. LESAGE, M. RAOULT, M. THOMAS , MmeKERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. BRIAND, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. VERNEY, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DAUGAN à M. GAUTIER, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. VITRE à M. GLOTIN,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. GORRE, M. GUERRO, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX , M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE , Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à Mme BERRÉE , Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX ,
3. Excusés: Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. RAFFIN, Mme LE MÉE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. MANENC à M. COUDE, Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, MmeDELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC , M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés: M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M.YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M.CHEVALIER Serge
Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M.GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M..ZILLIOX, Mme BEAUPERE
Séance close à 11h30

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_51-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : budget primitif 2022

Le budget primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de **14 734 850,00 €** :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	**Budget Primitif 2022**
Dépenses	**12 271 850,00 €**
Recettes	**12 271 850,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	**Budget Primitif 2022**
Dépenses	**2 463 000,00 €**
Recettes	**2 463 000,00 €**

TOTAL INVEST+ FONCTIONNEMENT	**Budget Primitif 2022**
Dépenses	**14 734 850,00 €**
Recettes	**14 734 850,00 €**

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation détaillé ci-annexé, le comité syndical est appelé à délibérer sur le budget primitif.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

↳ adopte le budget primitif 2021 lequel s'équilibre à :
12 271 850,00 € pour la section de fonctionnement
2 463 000,00 € pour la section d'investissement

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 14 décembre 2021

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest St-MÉEN-LE-GRAND

Le Président,
Hubert GUINARD

Nombre de délégués en exercice: *139*
Nombre de délégués présents: *66*
Nombre de pouvoirs: *13*
Nombre de voix pour: *75*
Abstentions: *2*
Contre: *2*
Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire (LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2051_52-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses

Les créances de plus de deux ans sont susceptibles de n'être recouvrées que partiellement ou pas du tout de sorte que cette possible dépréciation de l'actif qui en résulterait doit être prise en compte pour satisfaire à la sincérité des comptes.

Il s'agit d'une dépense obligatoire afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la collectivité. Actuellement, le montant des sommes dues dont l'ancienneté dépassera 2 ans au 31/12/2021 s'élève à 4 328,28 € et concerne :

- l'EURL Chabrier maçonnerie : 34,60 €,
- M. Delanoë Jean-Pierre : 1 597,77 €,
- M. Landais David : 2 606,81 €,
- M. Martin Christian : 28,60 €,
- l'entreprise Renov thermique : 60,50 €,

Les services du Trésor Public ont engagé les poursuites possibles, mais pour répondre au principe de prudence, ces derniers nous invitent à prévoir une provision pour dépréciation de ces créances à la clôture de l'exercice 2021, en constatant une provision à hauteur de 75 % de ces créances, soit 3 246 €.

Le comité syndical est appelé à approuver la constitution d'une provision à hauteur de 75 % des créances douteuses soit 3 246 €.
Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- accepte la création d'une provision comptable pour créances douteuses,

- fixe le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants) à 75 % des créances douteuses soit 3 246 €,

- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 14 décembre 2021

Le Président,

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest 35 SAINT-MEEN-LE-GRAND

Hubert GUINARD

Nombre de délégués en exercice: *139*
Nombre de délégués présents: *66*
Nombre de pouvoirs: *13*
Nombre de voix pour: *79*
Abstentions: *0*
Contre: *0*

Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire (LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2051_52-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 6 décembre 2021 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. DUCLOS, M. MAILLARD , M. ODYE , M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GALLEE, Mme GUILLEMOT,
3. Excusés: M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER , M. PERTUISEL, M. PICHOT , Mme PITHON ,
3. Excusés: M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , Mme GENISSEL , Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. BARAZER à Mme GLAIS, M. PRIOUL à M. COTTO, Mme AUBIN à M. OUISSE,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. HENTZIEN, M. LERAY, M. LESAGE, M. RAOULT, M. THOMAS , MmeKERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. BRIAND, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. VERNEY, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DAUGAN à M. GAUTIER, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. VITRE à M. GLOTIN,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. GORRE, M. GUERRO, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX , M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE , Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à Mme BERRÉE , Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX ,
3. Excusés: Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. RAFFIN, Mme LE MÉE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. MANENC à M. COUDE, Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, MmeDELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC , M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés: M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M.YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M.CHEVALIER Serge
Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M.GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M..ZILLIOX, Mme BEAUPERE
Séance close à 11h30

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_53-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : DM3

Vu le budget primitif 2021 voté le 15 décembre 2020,
Vu la DM1 votée le 20 mai 2021,
Vu la DM3 votée le 09 novembre 2021,
Lecture de la délibération modificative n° 3 est donnée telle que :

SECTION INVESTISSEMENT-RECETTES

OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	BP+ DM2021	DM3
Op.ORDRE	O21		virement de la section de fonctionnement	1 118 883,32 €	672,91 €
				TOTAL	672,91 €

SECTION FONCTIONNEMENT -DEPENSES

OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	BP+ DM2021	DM3
Op.ORDRE	023		virement à la section d'investissement	1 118 883,32 €	672,91 €
				TOTAL	672,91 €

Le comité syndical est appelé à approuver cette délibération modificative n° 3/2021

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

↳ approuve la décision modificative n° 3/2021 susvisée,

↳ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 14 décembre 2021

Le Président,

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest Ille 35 ST-MEEN-LE-GRAND

Hubert GUINARD

Nombre de délégués en exercice: *139*
Nombre de délégués présents: *66*
Nombre de pouvoirs: *13*
Nombre de voix pour: *79*
Abstentions: *0*
Contre: *0*
Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire (LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_53-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 6 décembre 2021 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. DUCLOS, M. MAILLARD , M. ODYE , M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GALLEE, Mme GUILLEMOT,
3. Excusés: M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER , M. PERTUISEL, M. PICHOT , Mme PITHON ,
3. Excusés: M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , Mme GENISSEL , Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. BARAZER à Mme GLAIS, M. PRIOUL à M. COTTO, Mme AUBIN à M. OUISSE,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. HENTZIEN, M. LERAY, M. LESAGE, M. RAOULT, M. THOMAS , MmeKERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. BRIAND, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. VERNEY, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DAUGAN à M. GAUTIER, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. VITRE à M. GLOTIN,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. GORRE, M. GUERRO, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX , M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE , Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à Mme BERRÉE , Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX ,
3. Excusés: Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. RAFFIN, Mme LE MÉE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. MANENC à M. COUDE, Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, MmeDELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC , M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés: M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M.YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M.CHEVALIER Serge
Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M.GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M..ZILLIOX, Mme BEAUPERE
Séance close à 11h30

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_54-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Sortie d'inventaire

Le SMICTOM a fait évacuer des bacs cassés mis au rebus en 2021.
Il convient de sortir ces matériels de l'inventaire :

N° inventaire	Nombre	Désignation des biens	N° compte	PU	Montant Total
87/15	5	conteneurs OM 80 L	2188-60	28,17 €	140,85 €
87/15	73	conteneurs OM 120 L	2188-60	23,56 €	1 719,88 €
87/14	40	conteneurs OM 180 L	2188-60	32,40 €	1 296,00 €
87/14	4	conteneurs OM 240 L	2188-60	31,20 €	124,80 €
84/14	59	conteneurs CS 240 L	2188-19	31,20 €	1 840,80 €
87/17	16	conteneurs OM 340 L	2188-60	55,11 €	881,76 €
87/17	6	conteneurs OM 660 L	2188-60	130,74 €	784,44 €
84/18	10	conteneurs CS 770 L	2188-19	131,80 €	1 318,00 €
84/19	20	conteneurs CS 770 L	2188-20	131,80 €	2 636,00 €

Le comité syndical est appelé à autoriser la mise au rebus de ces conteneurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- approuve la mise au rebut des matériels susvisés,

- autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 14 décembre 2021

Le Président,
S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest 35 ST MÉEN-LE-GRAND
Hubert GUINARD

Nombre de délégués en exercice: *139*
Nombre de délégués présents: *66*
Nombre de pouvoirs: *13*
Nombre de voix pour: *79*
Abstentions: *0*
Contre: *0*
Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire (LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_54-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 6 décembre 2021 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. DUCLOS, M. MAILLARD , M. ODYE , M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GALLEE, Mme GUILLEMOT,
3. Excusés: M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER , M. PERTUISEL, M. PICHOT , Mme PITHON ,
3. Excusés: M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , Mme GENISSEL , Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. BARAZER à Mme GLAIS, M. PRIOUL à M. COTTO, Mme AUBIN à M. OUISSE,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. HENTZIEN, M. LERAY, M. LESAGE, M. RAOULT, M. THOMAS , MmeKERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. BRIAND, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. VERNEY, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DAUGAN à M. GAUTIER, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. VITRE à M. GLOTIN,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. GORRE, M. GUERRO, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX , M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE , Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à Mme BERRÉE , Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX ,
3. Excusés: Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. RAFFIN, Mme LE MÉE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. MANENC à M. COUDE, Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, MmeDELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC , M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés: M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M.YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M.CHEVALIER Serge
Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M.GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M..ZILLIOX, Mme BEAUPERE
Séance close à 11h30

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_55-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 6 décembre 2021 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. DUCLOS, M. MAILLARD , M. ODYE , M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GALLEE, Mme GUILLEMOT,
3. Excusés: M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER , M. PERTUISEL, M. PICHOT , Mme PITHON ,
3. Excusés: M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , Mme GENISSEL , Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. BARAZER à Mme GLAIS, M. PRIOUL à M. COTTO, Mme AUBIN à M. OUISSE,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. HENTZIEN, M. LERAY, M. LESAGE, M. RAOULT, M. THOMAS , MmeKERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. BRIAND, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. VERNEY, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DAUGAN à M. GAUTIER, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. VITRE à M. GLOTIN,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. GORRE, M. GUERRO, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX , M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE , Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à Mme BERRÉE , Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX ,
3. Excusés: Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. RAFFIN, Mme LE MÉE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. MANENC à M. COUDE, Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS; M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, MmeDELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC , M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés: M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M.YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M.CHEVALIER Serge
Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M.GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M..ZILLIOX, Mme BEAUPERE
Séance close à 11h30

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_55-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Tarifs 2022 redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative des particuliers

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2333-76,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 du comité syndical approuvant la mise en place de la redevance incitative et ses modalités de recouvrement,

Vu la délibération du 09 novembre 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu l'étude de prospective financière et tarifaire établie par le cabinet CITEXIA en 2020,

Considérant que dans le cadre de l'exercice des compétences collecte et traitement des déchets ménagers qui lui ont été déléguées, il appartient au SMICTOM Centre Ouest de fixer les tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères applicables pour 2022 sur son territoire.

Considérant que ladite redevance permet à la collectivité de financer les différentes charges du service notamment :

-Collecte et Traitement des ordures ménagères
-Collecte sélective et tri des emballages et papiers
-Collecte du verre
-Fonctionnement des 9 déchèteries et traitement des déchets qui y sont collectés

Considérant que par délibération du 16 décembre 2014, le comité syndical a approuvé la mise en œuvre de la redevance incitative et adopté la grille tarifaire des usagers particuliers avec un forfait de 18 levées par an ainsi que les modalités de recouvrement.

Considérant que pour les raisons exposées notamment dans la note de synthèse et ses annexes, il est proposé au Comité syndical, pour l'année 2022, de maintenir le forfait avec 18 levées par an et de fixer les tarifs dès le 1er janvier 2022 comme suit :

Tarifs applicables (composés d'une part « fixe » et d'une part « variable » en cas de levées supplémentaires à celles incluses dans le forfait « levées » de la part « fixe »

	Modèle de bac (volume en litres)	80	120	180	240	340	660
Année 2022	Abonnement au service	53,56 €	53,56 €	53,56 €	53,56 €	53,56 €	53,56 €
Année 2022	Forfait incluant 18 levées	73,34 €	148,32 €	223,30 €	292,52 €	419,42 €	822,02 €
Année 2022	Total Abonnement+ Forfait	126,90 €	201,88 €	276,86 €	346,08 €	472,98 €	875,58 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_55-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

En cas de levée(s) supplémentaire(s) et ce, au-delà de 18 levées par an :

	Modèle de bac (volume en litres)	80	120	180	240	340	660
Année 2022	Tarif applicable par levée supplémentaire comprise entre 19 et 26 levées par an	2,95 €	4,18 €	6,16 €	8,43 €	11,94 €	21,56 €
Année 2022	Tarif applicable par levée supplémentaire au-delà de 26 levées par an	5,00 €	7,00 €	10,00 €	14,00 €	20,00 €	35,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- adopte les tarifs susvisés de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative des usagers particuliers pour l'année 2022,

- autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Le Président,

S.M.I.C.T.O.M Centre Ouest 35 ST-MEEN-LE-GRAND

Hubert GUINARD

Nombre de délégués en exercice: *139*
Nombre de délégués présents: *66*
Nombre de pouvoirs: *13*
Nombre de voix pour: *75*
Abstentions: *4*
Contre: *0*

Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire (LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_55-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211221-D_2021_56-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 6 décembre 2021 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. DUCLOS, M. MAILLARD , M. ODYE , M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GALLEE, Mme GUILLEMOT,
3. Excusés: M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER , M. PERTUISEL, M. PICHOT , Mme PITHON ,
3. Excusés: M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , Mme GENISSEL , Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO,M. ETHORÉ,M. OUISSE, M. PIEL,Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. BARAZER à Mme GLAIS, M. PRIOUL à M. COTTO, Mme AUBIN à M. OUISSE,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. HENTZIEN, M. LERAY,M. LESAGE, M. RAOULT, M. THOMAS , MmeKERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. BRIAND, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUINARD,M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. VERNEY, M.DENIEL,Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DAUGAN à M. GAUTIER, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. VITRE à M. GLOTIN,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT,M. GORRE, M. GUERRO, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET,M. BOURGOGNON,M. DELACROIX , M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE , Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à Mme BERRÉE ,Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX ,
3. Excusés: Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. COUDE, M. LEMAZURIER,M. RAFFIN, Mme LE MÉE,Mme PORTIER, Mme RIDARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. MANENC à M. COUDE, Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX,M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, MmeDELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC , M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés: M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M.YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M.CHEVALIER Serge
Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M.GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M..ZILLIOX, Mme BEAUPERE
Séance close à 11h30

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211221-D_2021_56-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Tarifs 2022 redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative des professionnels

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2333-76,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 du comité syndical approuvant la mise en place de la redevance incitative et ses modalités de recouvrement,

Vu la délibération du 09 novembre 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu l'étude de prospective financière et tarifaire établie par le cabinet CITEXIA en 2020,

Considérant que dans le cadre de l'exercice des compétences collecte et traitement des déchets ménagers qui lui ont été déléguées, il appartient au SMICTOM Centre Ouest de fixer les tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères applicables pour 2022 sur son territoire.

Considérant que ladite redevance permet à la collectivité de financer les différentes charges du service notamment :

-Collecte et Traitement des ordures ménagères
-Collecte sélective et tri des emballages et papiers
-Collecte du verre
-Fonctionnement des 9 déchèteries et traitement des déchets qui y sont collectés

Considérant que par délibération du 16 décembre 2014, le comité syndical a approuvé la mise en œuvre de la redevance incitative et adopté la grille tarifaire des usagers professionnels avec un forfait de 36 levées par an ainsi que les modalités de recouvrement.

Considérant que pour les raisons exposées notamment dans la note de synthèse et ses annexes, il est proposé au Comité syndical, pour l'année 2022, de maintenir le forfait avec 36 levées par an et de fixer les tarifs dès le 1er janvier 2022 comme suit :

Tarifs applicables (composés d'une part « fixe » et d'une part « variable » en cas de levées supplémentaires à celles incluses dans le forfait « levées » de la part « fixe »

BAC PRINCIPAL Modèle de bac (volume en litres)		120	240	340	660
Année 2022	Abonnement au service	53,56 €	53,56 €	53,56 €	53,56 €
Année 2022	Forfait incluant 36 levées	246,38 €	442,49 €	592,46 €	944,30 €
Année 2022	Abonnement+ Forfait	299,94 €	496,05 €	646,02 €	997,86 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211221-D_2021_56-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

En cas de levée(s) supplémentaire(s) et ce, au-delà de 36 levées par an :

	Modèle de bac (volume en litres)	120	240	340	660
Année 2022	Tarif applicable par levée supplémentaire au-delà de 36 levées par an	5,72 €	10,80 €	14,56 €	25,40 €

Tarifs applicables pour un bac secondaire (composés d'un abonnement et d'une part « variable » en cas de levées supplémentaires):

	BAC SECONDAIRE Modèle de bac (volume en litres)	120	240	340	660
Année 2022	Abonnement au service	53,56 €	53,56 €	53,56 €	53,56 €
Année 2022	Tarif applicable par levée supplémentaire	5,72 €	10,80 €	14,56 €	25,40 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- adopte les tarifs susvisés de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative des usagers professionnels pour l'année 2022

- autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Le Président,

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest 35 ST-MÉEN-LE-GRAND

Hubert GUINARD

Nombre de délégués en exercice: *139*
Nombre de délégués présents: *66*
Nombre de pouvoirs: *13*
Nombre de voix pour: *79*
Abstentions: *0*
Contre: *0*
Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire (LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211221-D_2021_56-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_57-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 6 décembre 2021 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. DUCLOS, M. MAILLARD , M. ODYE , M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GALLEE, Mme GUILLEMOT,
3. Excusés: M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER , M. PERTUISEL, M. PICHOT , Mme PITHON ,
3. Excusés: M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , Mme GENISSEL , Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. BARAZER à Mme GLAIS, M. PRIOUL à M. COTTO, Mme AUBIN à M. OUISSE,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. HENTZIEN, M. LERAY, M. LESAGE, M. RAOULT, M. THOMAS , MmeKERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. BRIAND, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. VERNEY, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DAUGAN à M. GAUTIER, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. VITRE à M. GLOTIN,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. GORRE, M. GUERRO, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX , M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE , Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à Mme BERRÉE , Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX ,
3. Excusés: Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. RAFFIN, Mme LE MÉE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. MANENC à M. COUDE, Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, MmeDELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC , M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés: M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M.YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M.CHEVALIER Serge
Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M.GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M..ZILLIOX, Mme BEAUPERE
Séance close à 11h30

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_57-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Tarifs 2022 redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative des usagers en résidence secondaire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2333-76,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 du comité syndical approuvant la mise en place de la redevance incitative et ses modalités de recouvrement,

Vu la délibération du 09 novembre 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu l'étude de prospective financière et tarifaire établie par le cabinet CITEXIA en 2020,

Considérant que dans le cadre de l'exercice des compétences collecte et traitement des déchets ménagers qui lui ont été déléguées, il appartient au SMICTOM Centre Ouest de fixer les tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères applicables pour 2022 sur son territoire.

Considérant que ladite redevance permet à la collectivité de financer les différentes charges du service notamment :

-Collecte et Traitement des ordures ménagères
-Collecte sélective et tri des emballages et papiers
-Collecte du verre
-Fonctionnement des 9 déchèteries et traitement des déchets qui y sont collectés

Considérant que par délibération du 16 décembre 2014, le comité syndical a approuvé la mise en œuvre de la redevance incitative et adopté la grille tarifaire des usagers en résidence secondaire avec un forfait de 12 levées par an ainsi que les modalités de recouvrement.

Considérant que pour les raisons exposées notamment dans la note de synthèse et ses annexes, il est proposé au Comité syndical, pour l'année 2022, de maintenir le forfait avec 12 levées par an et de fixer les tarifs dès le 1er janvier 2022 comme suit :

Tarifs applicables (composés d'une part « fixe » et d'une part « variable » en cas de levées supplémentaires à celles incluses dans le forfait « levées » de la part « fixe »

	Modèle de bac (volume en litres)	**120**
Année 2022	Abonnement au service	53,56 €
Année 2022	Forfait incluant 12 levées	84,87 €
Année 2022	Total Abonnement+ Forfait	138,43 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_57-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

En cas de levée(s) supplémentaire(s) et ce, au-delà de 12 levées par an :

	Modèle de bac (volume en litres)	**120**
Année 2022	Tarif applicable par levée supplémentaire au-delà de 12 levées par an	10,58 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

↳ adopte les tarifs susvisés de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative des usagers en résidence secondaire pour l'année 2022

↳ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Le Président,
Hubert GUINARD

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest St-MEEN-LE-GRAND

Nombre de délégués en exercice: *139*
Nombre de délégués présents: *66*
Nombre de pouvoirs: *13*
Nombre de voix pour: *79*
Abstentions: *0*
Contre: *0*
Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire (LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_57-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_58-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 6 décembre 2021 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. DUCLOS, M. MAILLARD , M. ODYE , M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GALLEE, Mme GUILLEMOT,
3. Excusés: M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER , M. PERTUISEL, M. PICHOT , Mme PITHON ,
3. Excusés: M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , Mme GENISSEL , Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. BARAZER à Mme GLAIS, M. PRIOUL à M. COTTO, Mme AUBIN à M. OUISSE,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. HENTZIEN, M. LERAY, M. LESAGE, M. RAOULT, M. THOMAS , MmeKERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. BRIAND, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. VERNEY, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DAUGAN à M. GAUTIER, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. VITRE à M. GLOTIN,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. GORRE, M. GUERRO, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX , M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE , Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à Mme BERRÉE , Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX ,
3. Excusés: Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. RAFFIN, Mme LE MÉE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. MANENC à M. COUDE, Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, MmeDELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC , M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés: M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M.YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M.CHEVALIER Serge
Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M.GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M..ZILLIOX, Mme BEAUPERE
Séance close à 11h30

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_58-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Tarifs 2022 redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative des bacs de prêt

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2333-76,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 du comité syndical approuvant la mise en place de la redevance incitative et ses modalités de recouvrement,

Vu la délibération du 09 novembre 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu l'étude de prospective financière et tarifaire établie par le cabinet CITEXIA en 2020,

Considérant que dans le cadre de l'exercice des compétences collecte et traitement des déchets ménagers qui lui ont été déléguées, il appartient au SMICTOM Centre Ouest de fixer les tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères applicables pour 2022 sur son territoire.

Considérant que ladite redevance permet à la collectivité de financer les différentes charges du service notamment :
Collecte et Traitement des ordures ménagères
Collecte sélective et tri des emballages et papiers
Collecte du verre
Fonctionnement des 9 déchèteries et traitement des déchets qui y sont collectés

Considérant que par délibération du 16 décembre 2014, le comité syndical a approuvé la mise en œuvre de la redevance incitative et adopté la grille tarifaire des bacs de prêt ainsi que les modalités de recouvrement.

Considérant que le SMICTOM Centre Ouest met à disposition à la demande des usagers des bacs supplémentaires de manière temporaire. Ces bacs de prêt sont généralement mis à disposition des associations, collectivités, ... lors de manifestations. Des particuliers sollicitent également des bacs de prêt, d'un volume de 340 litres, pour des évènements organisés à domicile. La durée maximale de prêt des bacs est d'un mois.

Considérant que les bacs jaunes « multimatériaux » sont mis gratuitement à disposition en plus du prêt des bacs OMr mais sont facturés selon les tarifs applicables aux bacs OMr en cas de mauvais tri.

Considérant que pour les raisons exposées notamment dans la note de synthèse et ses annexes, il est proposé au Comité syndical, pour l'année 2022 de fixer les tarifs dès le 1er janvier 2022 comme suit :

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_58-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Tarifs applicables (composés d'un forfait de location et d'une part « variable » fonction des levées des bacs)

	Modèle de bac (volume en litres)	340	660
Année 2022	Forfait de location du bac	20,60 €	20,60 €
Année 2022	Tarif applicable par levée dès la première levée	11,94 €	21,56 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

↳ adopte les tarifs susvisés de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative des bacs de prêt pour l'année 2022

↳ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Le Président,

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest 35 SAINT-MEEN-LE-GRAND

Hubert GUINARD

Nombre de délégués en exercice: *139*
Nombre de délégués présents: *66*
Nombre de pouvoirs: *13*
Nombre de voix pour: *79*
Abstentions: *0*
Contre: *0*
Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire (LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_58-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_59-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 6 décembre 2021 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. DUCLOS, M. MAILLARD , M. ODYE , M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GALLEE, Mme GUILLEMOT,
3. Excusés: M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER , M. PERTUISEL, M. PICHOT , Mme PITHON ,
3. Excusés: M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , Mme GENISSEL , Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. BARAZER à Mme GLAIS, M. PRIOUL à M. COTTO, Mme AUBIN à M. OUISSE,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. HENTZIEN, M. LERAY, M. LESAGE, M. RAOULT, M. THOMAS , MmeKERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. BRIAND, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. VERNEY, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DAUGAN à M. GAUTIER, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. VITRE à M. GLOTIN,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. GORRE, M. GUERRO, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX , M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE , Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à Mme BERRÉE , Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX ,
3. Excusés: Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. RAFFIN, Mme LE MÉE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. MANENC à M. COUDE, Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, MmeDELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC , M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés: M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M.YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M.CHEVALIER Serge
Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M.GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M..ZILLIOX, Mme BEAUPERE
Séance close à 11h30

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_59-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Tarifs 2022 pour le dépôt de déchets en déchèteries par les usagers professionnels

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Président du SMICTOM Centre Ouest du 27 décembre 2019 relatif au Règlement du Service Public de Gestion des Déchets,

Vu la délibération du 09 novembre 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu l'étude de prospective financière et tarifaire établie par le cabinet CITEXIA en 2020,

Considérant que dans le cadre de l'exercice des compétences collecte et traitement des déchets ménagers qui lui ont été déléguées, il appartient au SMICTOM Centre Ouest de fixer les tarifs de dépôts en déchèteries de déchets par les usagers professionnels.

Considérant que dans le cas où la déchèterie est équipée d'un dispositif de pesage, la facturation est faite à la tonne et qu'à défaut, la facturation est réalisée selon un estimatif des volumes ou poids réalisé par l'agent d'accueil ,

il est proposé au Comité syndical, de fixer les tarifs dès le 1er janvier 2022 comme suit :

Matériaux	**Tarif 2022 HT par tonne**	**Tarif 2022 HT Par volume ou poids**
Gravats	11,54 €	17,30 € /m3
Déchets non recyclables	75,47 €	23,07 € /m3
Bois	82,40 €	11,54 € /m3
Déchets verts	34,61 €	17,30 € /m3
Pot de peinture (25 kg)	525,18 €	17,30 € /25 kg
Filtres à huile (poids moyen 700 g)	455,67 €	0,45 € /kg
Plâtre	98,06 €	98,06 € /m3
Emballages vides souillés	692,16 €	0,69 € /kg

- Taux de TVA applicable: 10%
- Pour les sites équipés d'un dispositif de pesage, en cas de demande par le professionnel d'un badge d'accès supplémentaire, facturation du badge à hauteur de 50 €TTC

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_59-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

↳ adopte les tarifs susvisés pour le dépôt de déchets en déchèteries par les usagers professionnels pour l'année 2022

↳ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Le Président,

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest 35 ST MÉEN-LE-GRAND

Hubert GUINARD

Nombre de délégués en exercice: *139*
Nombre de délégués présents: *66*
Nombre de pouvoirs: *13*
Nombre de voix pour: *79*
Abstentions: *0*
Contre: *0*
Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire (LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_59-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_60-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 6 décembre 2021 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. DUCLOS, M. MAILLARD , M. ODYE , M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GALLEE, Mme GUILLEMOT,
3. Excusés: M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER , M. PERTUISEL, M. PICHOT , Mme PITHON ,
3. Excusés: M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , Mme GENISSEL , Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO,M. ETHORÉ,M. OUISSE, M. PIEL,Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. BARAZER à Mme GLAIS, M. PRIOUL à M. COTTO, Mme AUBIN à M. OUISSE,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. HENTZIEN, M. LERAY,M. LESAGE, M. RAOULT, M. THOMAS , MmeKERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. BRIAND, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUINARD,M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. VERNEY, M.DENIEL,Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DAUGAN à M. GAUTIER, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. VITRE à M. GLOTIN,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT,M. GORRE, M. GUERRO, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET,M. BOURGOGNON,M. DELACROIX , M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE , Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à Mme BERRÉE ,Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX ,
3. Excusés: Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. COUDE, M. LEMAZURIER,M. RAFFIN, Mme LE MÉE,Mme PORTIER, Mme RIDARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. MANENC à M. COUDE, Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX,M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, MmeDELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC , M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés: M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M.YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M.CHEVALIER Serge
Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M.GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M..ZILLIOX, Mme BEAUPERE
Séance close à 11h30

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_60-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Chèque cadeau de fin d'année

Par délibération du 18 décembre 2006, renouvelée chaque année, le comité syndical a accordé aux agents du Syndicat, sur proposition du Bureau, un chèque cadeau. Le Bureau propose de renouveler cette gratification d'une valeur de 100,00 € aux agents titulaires et contractuels présents au 1er décembre 2021 dans la collectivité.

Le comité syndical est appelé à approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- accorde un chèque cadeau de fin d'année aux agents du Syndicat d'une valeur de 100,00 euros chacun,

- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Le Président,

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest 35 St-MÉEN-LE-GRAND

Hubert GUINARD

Nombre de délégués en exercice: *139*
Nombre de délégués présents: *66*
Nombre de pouvoirs: *13*
Nombre de voix pour: *79*
Abstentions: *0*
Contre: *0*
Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire (LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 035-253500995-20211214-D_2021_61-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL du 09 décembre 2021

L'an deux mille vingt, le jeudi 09 décembre 2021 à 09 heures, les membres du Bureau, convoqués le 02 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Hubert GUINARD

Etaient présents : Mme BOUGAULT, Mme GUEE, M.GUINARD, M.LABBE, M.LOHAT, Mme MARIE, M.RONSIN, M. ETHORE, M. PERTUISEL
Excusés : M.COWET, M. LEMAZURIER,
Assistaient également à la réunion : M. ZILLIOX Directeur

Objet : Contrat cadre la poste

Le SMICTOM fait habituellement distribuer deux fois par an à environ 45 600 adresses la publication « La lettre du tri » par La Poste SA.

Pour 2022, 3 numéros sont prévus: mars pour un hors-série sur l'extension des consignes de tri, juin et décembre, soit 137 850 distributions estimées

La Poste propose la mise en place d'un contrat cadre annuel permettant une remise de 12% sur la prestation soit un estimatif de 26 574 €HT (montant à ajuster en fonction du nombre réel de boites)

Le Bureau est appelé à délibérer sur cette proposition pour :

- approuver la proposition de La Poste pour la mise en place d'un contrat cadre annuel 2022 d'un montant de 26 574 €HT pour la distribution des 3 exemplaires de « La lettre du tri »

- autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer le marché ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 09 décembre 2021

Le Président,

S.M.I.C.T.O. Centre Ouest 35 ST-MEEN-LE-GRAND

Hubert GUINARD